

# LE NORD.

EMPARONS-NOUS DU SOL.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE  
DU NORD

ST-JEROME, 11 JUIN 1891

J. J. GRIGNON  
Rédacteur

## TREFFLÉ COTÉ & CIE. Magasin de Fer

[HARDWARE STORE]

FONDE EN 1872

COIN DES RUES ST-GEORGE ET STE-ANNE,

SAINT-JEROME.

## Poeles! Poeles! Poeles!

Poëles à bois de toutes sortes, Poëles à bois et à charbon,  
de seconde main, à bas prix

Fonte reçue en échange à 60 Cts. le 100 Lbs.

— A LA —

## FONDERIE DUMONTVILLE

Ouvrage de mécanique en général,  
Machine de scie circulaire, et  
Machine à bardeau

A 20 et 25 p.c. DE REDUCTION

St-Jérôme, 2 Octobre 1890.

ALF. A. LAVIOLETTE.

## S. G. LAVIOLETTE,

MARCHAND DE

## Ferronneries, Peintures, Vernis.

Faïence, Poterie, Verrerie, Etc.

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes, coffres  
forts, aussi poëles, charbon, etc.

A l'enseigne du Godendard

RUE SAINT-GEORGES, Près du Marché

S. G. LAVIOLETTE.

ST-JEROME.

## Nos Compagnies d'Assurance.

Voici les noms des principales Compagnies d'Assurance qui prennent des risques  
dans notre ville et dans ses environs :

CANADA LIFE, QUEEN,  
ROYAL, COMMERCIAL UNION,  
IMPERIAL, PHENIX.

Dr C. L. de MARTIGNY

Agent pour St. Jérôme et le district de Terrebonne

## BUREAU DES ASSURANCES SUR LA VIE

ET CONTRE LE FEU

La Royale Canadienne,

La North British & Mercantile Ins. Co.

La New-York Life Ins. Co.

La Canadienne.

J. E. PARENT, Agent, RUE ST-GEORGES, Près du Marché, St-Jérôme.

No 3

### FEUILLETON

### LE CRIME

DE

### MONTPELLIER

### PROLOGUE

II

—Oui, oui, je te comprends!  
balbutia M. Giral avec un geste  
égaré.

—Gilbert! prononça le vieux  
jardinier à voix basse.

—Le malheureux!

—Il sera condamné.

—Les preuves qui s'élevaient contre  
lui sont terribles.

—On me l'a dit.

—Voilà bientôt un mois qu'il a  
fui. Il ne doit pas ignorer que  
l'instruction est commencée. Tout  
l'accuse et rien ne le défend. Et  
cependant, il se tait.

—Sans doute! Mais enfin, s'il  
n'était pas coupable?

—Est-ce possible?

—Si un autre que lui avait commis  
le crime, si celui-là était...

—Tais-toi! tais-toi! interrompit  
violemment M. Giral, ne parle de  
tes soupçons à aucun être vivant.

Tu l'as promis, tu ne manqueras  
pas à ta parole, car tu sais bien  
que je ne survivrais pas à cette  
honte.

Le vieux Germain baissa la tête  
et n'ajouta plus un mot.

A partir de ce jour, M. Giral  
parut devenir plus soucieux et  
plus sombre. Il ne sortit que rarement,  
se consacrant tout entier  
aux soins que réclamait la position  
de sa femme. On eût pu penser  
même, à voir la transformation  
qui s'opéra en lui, qu'il s'était tout  
à coup désintéressé de l'enquête  
poursuivie par la justice. Au surplus  
l'état de ses affaires pouvait  
expliquer jusqu'à un certain point  
cette nouvelle attitude. Le bruit  
qui s'était fait autour du vol avait  
effrayé les capitaux timorés. De  
nombreuses demandes de rembourse-  
ment s'étaient produites, et il  
était facile de prévoir qu'avant peu  
la maison de banque se verrait  
contrainte d'en venir à une liqui-  
dation. C'était la ruine à brève  
échéance, ruine sans déshonneur,  
mais inévitable et prochaine.

Aucun incident nouveau ne s'é-  
tait d'ailleurs passé. Le caissier  
n'avait pas donné signe de vie, on  
avait perdu sa trace sans espoir de  
la retrouver, et quant au prétendu  
complice, dont la présence avait  
été signalée à Londres, dans la  
matinée du 16 octobre, on n'y att-  
cha pas d'importance. M. Giral  
ayant déclaré lui-même qu'il ne  
croyait pas opportun de s'y arrêter  
et qu'il ne voyait dans ce fait  
qu'une simple manœuvre du cou-  
pable pour égarer la justice. Les  
choses suivirent donc leur cours  
naturel. Pierre Gilbert fut jugé à  
la première session des assises de  
l'Hérault, et comme il était en  
fuite, que personne ne se présenta  
pour le défendre, il fut condamné  
par contumace à quinze ans de tra-  
vaux forcés pour abus de confian-  
ce et vol avec effraction.

Quelques mois plus tard, Mme  
Giral mourut, et M. Giral, accablé  
par ce dernier coup, certainement  
le plus cruel, quittait Mont-  
pellier avec les tristes épaves que  
lui laissait la liquidation de sa  
maison de banque; il allait se ré-  
fugier à Paris et tenter d'y réédi-

fier une fortune pour l'enfant que  
Dieu venait de lui envoyer comme  
une suprême consolation. Quant  
au condamné, nous dirons plus  
loin ce qu'il devait advenir de lui.

FIN DU PROLOGUE

### PREMIERE PARTIE

I

C'est vers l'année 1874 que le  
capitaine Bellegarde vint s'établir  
à Morlaix. Il arrivait d'Afrique où  
on lui avait fendu l'oreille brua-  
quement; engagé volontaire, il  
avait conquis tous ses grades à la  
pointe de son épée; à peine com-  
ptait-il cinquante-deux ans. Sa mise  
à la retraite lui fut un gros créve-  
cœur; il n'y était pas préparé;  
habitué à la vie des camps, ne se  
doutant pas qu'il pût y en avoir  
un autre, il fut pendant quelque  
temps complètement désarçonné.  
Toutefois après les premières se-  
maines de stupeur, il prit héroï-  
quement son parti et par une belle  
après-midi, on le vit fuir son en-  
trée dans la ville de Morlaix, le  
képi au front, la capote bleu de  
roi serrée à la taille, le pantalon  
rouge, large de jambes, tombant  
étroit sur le cou-de-pied d'une  
botte armée d'éperons et portant  
sa croix d'honneur bien en vue  
sur la poitrine. Ce fut un évène-  
ment.

Avant l'arrivée du capitaine, il  
n'y avait pas encore eu de garni-  
son dans la plus jolie sous-préfec-  
ture du Finistère et l'uniforme ne  
s'y était jamais produit à l'état  
permanent. Il n'en fallait pas  
davantage. On ne saura jamais à quel  
point l'oisiveté décuple la curio-  
sité. On en parla longtemps dans  
les magasins de la grande place, à  
la chambre littéraire, chez les  
libraires ou marchands de jour-  
naux, et pendant plusieurs jours  
on n'y connut guère d'autre sujet  
de conversation. Mais c'est surtout  
au Café de Bretagne que l'arrivée  
du capitaine produisit son effet. Il  
y avait là le gros Gervois, com-  
table du bateau à vapeur qui fait  
le service du Havre; Durocher,  
vieux employé à la manufacture de  
tabac; Dumanoir, le caissier de M.  
Gautier, l'important banquier; en-  
fin, le jeune vicomte de Fontenette  
un irrégulier, qui, dédaignant le  
milieu dont il faisait partie et où  
la gravité était de rigueur, venait  
de temps en temps quand il s'en-  
nuyait trop dans son manoir de  
Plourin.

Depuis une demi-heure on cau-  
sait, et vingt fois, la question du  
capitaine Bellegarde avait été agi-  
tée, quand tout à coup la porte  
s'ouvrit avec un certain fracas et  
livra passage au petit Labadens.  
Labadens était un jeune surnu-  
méraire de l'enregistrement; il y  
avait une année à peine qu'il habi-  
tait Morlaix où, grâce aux excel-  
lentes références qu'il apportait, il  
avait en quelques mois conquis tou-  
tes les sympathies. Il s'était notam-  
ment étroitement lié avec Fonte-  
nette, et ce dernier lui avait faci-  
lité l'accès du monde où l'on s'a-  
muse.

—Ah! voici Labadens! dirent  
en même temps le gros Gervois et  
Durocher.

Labadens salua tout le monde  
d'un geste circulaire et alla serrer  
les mains du vicomte. Son visage  
rayonnait, un fin sourire soulevait  
le coin de sa lèvre; il était évident  
qu'il apportait quelque nouvelle à  
sensation.

—Il y a deux jours qu'on ne t'a  
vu, lui dit le jeune vicomte, qu'es-  
tu devenu?

—Je suis allé aux nouvelles, ré-  
pondit Labadens.

—Alors tu sais quelque chose?

—Je te crois!

—Parle donc! Hâte-toi, car nous  
sommes tous ici suspendus à tes  
lèvres.

—Le vicomte disait vrai; tout le  
café s'était levé. On entourait Laba-  
dens, et ce dernier eut un légitime  
mouvement d'orgueil bien légitime  
quand il se vit l'objet de l'atten-  
tion générale.

—Eh bien! reprit-il après un  
court moment de silence, devinez  
qui j'ai reçu chez moi ce matin,  
comme je me disposais à me ren-  
dre à mon bureau?

—Serait-ce le capitaine Belle-  
garde? interrogea Gervois d'une  
voix oppressée.

—Lui-même, répondit Laba-  
dens.

—Il te connaît donc?

—Il a connu mon père qui était  
chef de bataillon dans le régiment  
où il a servi comme sous-lieute-  
nant.

—Et il prend sa retraite à Mor-  
laix? demanda Durocher.

—Si tu veux bien le lui permet-  
tre, répliqua Labadens.

—Cependant le même sourire  
triumphant plissait toujours les  
lèvres de ce dernier. Le vicomte  
comprit que tout n'était pas fini, et  
que l'espiègle surnuméraire tenait  
quelque surprise en réserve.

—Enfin que t'a dit le capitaine?  
insista le jeune gentilhomme; com-  
ment compte-t-il vivre? Le ver-  
rons-nous quelquefois parmi nous?

Labadens indiqua du doigt la  
pendule de la cheminée.

—Vous allez être satisfaits, dit-il  
d'un ton important; quand huit  
heures sonneront à cette pendule,  
qui a vu naître Durocher, je vous  
promets que le capitaine ne sera  
pas loin.

Un silence profond s'établit.  
L'émotion avait gagné tous les  
cœurs. Instinctivement, chacun se  
retourna vers la porte, puis presque  
aussitôt l'heure sonna. Et quand  
le huitième coup eut jeté dans la  
salle sa dernière vibration prolon-  
gée, on entendit un pas sonore  
s'appuyer sur les dalles d'un cou-  
loir par lequel on accédait au café.

Et le capitaine parut sur le seuil!  
Le capitaine, robuste et trapu, les  
jambes arquées, le visage rasé de  
frais, la redingote soigneusement  
astiquée, avec un ruban rouge tout  
battant neuf au deuxième bouton  
du plastron. Il vit que tout le mon-  
de le regardait, mais cela n'était  
point fait pour l'intimider. D'un  
regard vif et prompt, il parcourut  
les différents groupes de l'établisse-  
ment et, quand il eut reconnu le  
petit Labadens, il marcha à lui et  
lui tendit la main.

—Eh bien! dit-il, d'une voix  
bien timbrée, ne te l'avais-je pas  
dit? Huit heures, heure militaire,  
me voilà!

Et c'est ainsi que le capitaine  
Bellegarde fut présenté au café de  
Bretagne, dont il devint le client  
le plus assidu et le plus choyé.  
Car il ne fallut pas longtemps pour  
reconnaître que le capitaine était  
la meilleure pâte d'homme que  
l'on puisse trouver. Il devint en  
peu de temps le familier des jeu-  
nes gens de la ville et se lia avec  
le vicomte de Fontenette, dont  
l'amitié fut pour lui une véritable  
bonne fortune. A un point de vue  
surtout, Quoiqu'il n'eût jamais ser-  
vi dans la cavalerie, Bellegarde  
adorait le cheval. En Afrique il  
était monté; mis à la retraite, le  
cheval lui manqua tout d'un coup,  
avec sa faible pension, ce luxe lui  
fut interdit, et ce lui fut un sujet  
de profonde mélancolie, qu'il ne  
sut pas toujours dissimuler suffi-  
samment. Fontenette qui s'aperçut

de sa tristesse le sonda un jour  
adroitement et finit par lui arra-  
cher son secret.

—Oui, c'est ça! dit le capitaine,  
en fouettant l'air de sa cravache;  
voilà ce qui me manque, vous avez  
deviné.

Le lendemain de cet aveu, le  
vicomte mit à sa disposition une  
des plus belles bêtes de son écurie,  
et dès lors, le capitaine fut heu-  
reux!

L'homme n'est pas parfait, les  
capitaines non plus; or à cinquan-  
te-deux ans, le capitaine semblait  
avoir conservé toute sa verdeur,  
toute sa verdeur, toute sa virilité,  
et l'âge n'avait pas encore oblitéré  
le goût que de tout temps il avait  
manifesté pour le sexe réputé faible.

Or, la manufacture de tabac  
emploie environ deux mille ciga-  
rrières pour lesquelles on n'a pas  
encore institué le prix de vertu, et  
il est de tradition parmi les jeunes  
gens de la localité d'assister sur la  
grande place, au défilé de ces jeu-  
nes femmes qui, à la sortie de midi  
ou à celle de six heures du soir,  
traversent la ville en répandant  
sur leur passage la forte odeur du  
scaferlati et du Maryland.

Le capitaine fit comme les autres  
jeunes gens et se fit remarquer par  
son assiduité à ce spectacle quoti-  
dien. Au surplus, à partir du jour  
où il avait admis dans l'intimité  
des clients du café de Bretagne, il  
régla sa vie comme s'il eût été en-  
core au service, et s'il se départit  
une fois de sa placidité ordinaire,  
ce fut dans une circonstance mémo-  
rable qui resta profondément gra-  
vée dans le souvenir de ceux qui  
furent témoins de l'incident.

—C'était un soir. On causait, on  
riaait, on racontait tous les potins  
de la ville. Le capitaine regardait  
jouer une partie de trois-sept, tout  
en fumant sa pipe. En ce moment,  
le jeune Caradec se tourna vers  
Fontenette qui allait se lever.

—A propos, dit-il vivement, est-  
ce vrai, ce que l'on a dit tantôt,  
—Quoi donc? dit Fontenette.

—Que tu viens d'acheter une  
propriété princière?

—Sans doute.

—Et où ça se trouve-t-il?

—A Montpellier.

—Si loin que ça! Pour une drôle  
d'idée.....

Caradec n'acheva pas.

—A Montpellier! avait répété le  
capitaine d'un ton rauque.

Et l'on s'était retourné étonné.

—Au fait, dit Dubuisson-Duche-  
min, le capitaine doit connaître  
cela. Est-ce que vous n'avez pas  
été en garnison à Montpellier, capi-  
taine?

—Montpellier! répéta encore ce  
dernier d'une voix enrouée par  
l'émotion.

—Eh non! répliqua Labadens,  
le capitaine ne nous en a jamais  
parlé.

Bellegarde avait retiré sa pipe  
de ses lèvres et, énergiquement, il  
trappa de son gros poing sur la  
table.

—Si je ne vous en ai pas parlé  
poursuivit-il, c'est que j'avais de  
bonnes raisons pour cela.

—Vraiment! Ça doit être drôle.  
Contez-nous ça.

On s'attendait à quelque aventu-  
re saïée, et d'avance on s'appréta à  
rire.

—Eh bien! acheva le vieux sol-  
dat avec un frémissement violent  
des lèvres, c'est que dans cette  
ville, le 14 octobre 1855, le capi-  
taine Bellegarde a reçu sur la joue  
gauche un soufflet qu'il n'a pas  
rendu, qu'il a dû garder pour lui  
et dont il n'a pas pu tirer ven-  
geance.

(à suivre)

LE NORD

Journal Hebdomadaire.

Publié à St-Jérôme, comté Terrebonne, par La Cie d'Imprimerie du NORD.

Abonnement... \$1.00 par année... 50 c. pour 6 mois

ANNONCES

Première insertion... 10 cts la ligne... Insertions subséquentes... 5 cts

Toutes correspondances doivent être adressées:

Z. DRAPEAU,

Premier de l'imprimerie du Nord, St-Jérôme, Co. Terrebonne, P. Q.

LE NORD

SAINT-JÉRÔME, 11 JUIN 1891.

NOTE DE L'ADMINISTRATION.

Tout en remerciant cordialement nos abonnés de l'empressement qu'ils apportent à payer leur abonnement au journal, nous devons prévenir les retardataires dont les comptes ne ont déjà été adressés inutilement, de ne plus compter sur une fausse indulgence; nous serons forcés de faire collecter leur dette en justice sous le plus court délai.

L'ADMINISTRATION.

Mort de sir John Macdonald.

Nos tristes prévisions n'ont pas tardé à s'accomplir. Dans la soirée de samedi, le vieux chef est tombé au poste d'honneur. Il est quelquefois des hommes dont la pensée est si active, si créatrice et en même temps si étendue, qu'il semble qu'ils soient spiritualisés et en conséquence qu'ils doivent échapper à la corruption de la matière. Tel était bien sir John dont les traits, sous une sérénité séduisante, reflétaient 50 années de hautes conceptions intellectuelles, d'indomptable énergie, illuminées du plus pur patriotisme.

L'année 1891 sera tristement célèbre dans notre histoire par les trois sommets en politique, dans la magistrature, et dans le clergé qu'elle a vus disparaître, avec Sir John McDonald, sir A. A. Dorion et Mgr Labelle.

L'Alliance française et Mgr Labelle

L'Alliance Française tenait son assemblée générale, le 5 février dernier à Paris.

Après le rapport du secrétaire-général, M. Foncin, la parole était donnée à M. Salone, professeur au lycée d'Orléans, et dans un discours éloquent, M. Salone retraçait dans les termes suivants la vie et l'œuvre de Mgr Labelle:

Il y a un an, presque jour pour jour, Mgr Labelle dressant sa haute et large stature de Normand, emplissait sans effort cette vaste salle de sa voix puissante. Aujourd'hui, cette voix s'est tue à tout jamais et j'ai la douloureuse mission de vous raconter la vie glorieuse et si tôt finie de ce grand Français d'Amérique.

Aussi bien, Mgr Labelle ne se fut point associé aux travaux de l'Alliance française, qu'il n'eût pas moins mérité d'être célébré en son nom, puisque nul homme en ce siècle n'a travaillé avec plus de dévouement et plus de succès à l'extension du domaine de notre langue.

François-Xavier Antoine Labelle est né le 24 novembre 1833 à Ste-Anne, dans l'île Jésus, près de Montréal. Il descendait d'un colon de

Lisieux, venu au Canada dès le XVIIIe siècle. Un de ses ancêtres était tombé en 1559 sur le champ de bataille d'Abraham. Il fit des études complètes au séminaire de Ste-Thérèse et fut ordonné prêtre en 1856. Bientôt on lui confiait une cure très importante, St-Antoine-Abbé, sur la frontière des Etats-Unis. Les catholiques et les protestants, c'est-à-dire les Français et les anglais y étaient en nombre égal et s'y faisaient une guerre acharnée. La franchise et l'énergie du curé Labelle eurent bientôt raison de toutes les mauvaises volontés. Même succès à Lacolle en 1863. En 1868, il fut transféré à St-Jérôme.

Là le curé Labelle était véritablement chez lui, à quelques lieues de son village natal, au milieu de ses paroissiens dévoués.

Il y a trente ans, St-Jérôme était pour les canadiens le bout du monde. Au-delà, sans interruption jusqu'au pôle, s'étendaient des forêts impénétrables et des plaines glacées. Rien de plus tenace qu'un préjugé géographique. Vous vous souvenez du jugement de Voltaire sur l'ensemble de notre empire américain: quelques arpents de neige, disait-il. Eh bien! les Canadiens d'alors n'appréciaient guère plus favorablement l'admirable région du nord-ouest de la province de Québec. Et pourtant, ils étaient à l'étroit dans leur domaine primitif. Lors de la session à la Grande-Bretagne, la population française était éparpillée sur les deux rives du Saint-Laurent, de Montréal à Québec. Depuis les rangs s'étaient serrés. Il n'y avait plus de place pour les nouvelles générations.

L'émigration vers les Etats avait commencé. Malgré sa merveilleuse fécondité, jamais la race française n'avait été plus en péril. Elle allait être étouffée au Canada ou submergée aux Etats-Unis parmi les millions d'Anglais et d'Allemands. C'était l'époque où M. Rameau désignait aux Canadiens comme la frontière qu'il leur fallait atteindre et où ils seraient inexpugnables, la grande rivière Ottawa.

Le curé Labelle aimait à attribuer à ce conseil prophétique venu de France la conception première de son programme: établir dans la région du nord et surtout dans le bassin de l'Ottawa tous ces milliers d'hommes qui chaque année étaient perdus pour la patrie. Il se mit en route comme un missionnaire des temps héroïques ou, si vous voulez, comme un coureur des bois; de portage en portage il vainquit la forêt: le nord était réhabilité. Il fallait maintenant le rattacher à Montréal par de bonnes routes et surtout par un chemin de fer. C'est alors que le curé Labelle employa toutes les ressources de son génie. Nul homme n'a possédé davantage le don de convaincre, sans doute parce que nul homme n'a été plus convaincu de l'excellence de son œuvre.

Colons harangués au pied des chênes qu'il faudra jeter bas, administrateurs retranchés derrière le rempart sacré de la routine, hommes politiques ne voyant pas au-delà d'une petite circonscription électorale, Anglais ou Irlandais, adversaires nés de sa race ou de sa foi, qui donc a résisté à la dialectique serrée, à la bonhomie spirituelle, à l'enthousiasme toujours contagieux du curé Labelle?

Bientôt le chemin de fer du nord est achevé et trente paroisses canadiennes françaises se peuplent comme par enchantement. Au reste la sollicitude du curé de St-Jérôme s'étend au territoire fédéral tout entier, et il contribue plus que tout autre à la construction de Pacifique canadien entre l'Atlantique et le grand Océan.

Le curé Labelle ne devait point se reposer l'œuvre accomplie. Il voulait appeler les Français d'Europe au partage de ce magnifique héritage. Il fit un premier voyage en France en 1885. Mais il passa inaperçu, inaperçu du grand nombre, s'entend, car il acquit alors de précieuses amitiés. C'est de cette époque, je crois, que date son affectueuse intimité avec un noble esprit bien digne de le comprendre, M. Onésime Reclus.

Cependant, en Amérique, son influence grandissait; il était devenu l'homme nécessaire à la tête des affaires publiques, et bien qu'il n'eût pas voulu jusqu'alors associer son œuvre toute patriotique aux destinées d'un parti politique, il entra dans les rangs des libéraux et devint collaborateur au ministère provincial de Québec, de M. Honoré Mercier, le même dont nous espérons si impatiemment la visite. Bientôt le Pape l'éleva à la dignité de Prototaire apostolique.

Mais le roi du Nord n'entendait point que la France échappât à sa domination. Il savait bien qu'il avait toujours le dernier mot. Il revint parmi nous au mois de janvier 1890, accompagné de M. Auguste Bodard, le délégué de l'Alliance française à Montréal. Quelques semaines plus tard, il prenait la parole à notre séance solennelle. Cette fois il avait d'un coup fait la conquête du public lettré et patriote de Paris. Les Canadiens ne pourront jamais se figurer à quel point il a été aimé, admiré, envié par leurs frères du pays. A Paris, à Lille, à Bruxelles, à Orléans, en Normandie, il charmait, persuadait, enrôlait tout le monde. Il plaidait victorieusement la cause de son cher Canada qu'un des membres les plus considérables de notre parlement, un ancien ministre, manifestait la crainte qu'il n'entraîne sur les bords du Saint-Laurent tous les émigrants français disponibles.

Après un séjour à Rome où l'appelaient la défense d'intérêts nationaux de premier ordre il nous quittait définitivement en septembre. Ses amis politiques avaient triomphé aux élections provinciales et sa présence était réclamée à Québec.

Depuis quelques temps, Mgr Labelle souffrait cruellement. Mais il ne s'avoua vaincu par la maladie qu'au dernier moment. Une opération qui, tentée un peu plus tôt, l'eût sans doute sauvé, déterminait une crise fatale. Averti que la mort était proche, il lui fit face avec le courage souriant d'un soldat et la sérénité d'un chrétien. Avant d'entrer en agonie, il fut pris du délire. Il fit tous les rêves qu'il avait faits pour ses Canadiens bien-aimés, tous les combats qu'il eut combattus et sa belle âme apparut à l'heure suprême dans toute sa grandeur. Puis, suivant l'expression d'un témoin oculaire, il mourut, comme il avait vécu, rondement.

Mgr Labelle est mort en pleine triomphe, ayant noué un lien moral indissoluble entre la Nouvelle et l'Ancienne France. Ici et là-bas, des patriotes dévoués auront, pour mener à bonne fin l'œuvre que lui seul était capable d'entreprendre, à s'inspirer de son esprit et de son exemple.

Sir John A. Macdonald. On parle facilement d'hommes d'Etat, mais peu de personnes réalisent la véritable signification et l'étendue de ce mot. Dans les classes ignorantes, on donne souvent ce titre à des policiers d'occasion et même à ces habileurs qui voient des dangers partout et que Ben Jonson désignait avec mépris comme "stateswomen." Un homme d'Etat est chose bien rare. Il n'y en a pas trois parmi les hommes qui s'occupent aujourd'hui de politique aux Etats-Unis; il n'y en a pas cinq au Canada. Sir John Macdonald est, sans aucun doute, le plus grand des quatre Canadiens que nous croyons vraiment dignes de ce nom et le plus grand du continent américain. Comment une nation de cinquante à soixante millions d'habitants a produit moins d'hommes d'Etat qu'une nation voisine de cinq à six millions seulement, est une question que nous ne voulons pas discuter ici. Qu'on nous permette seulement de dire que nos institutions plus libres, nos traditions historiques incomparablement plus grandes, comme partie intégrante du plus vaste empire du globe, favorisent mieux la production et le développement des facultés et des talents de l'homme d'Etat que les rudes, égoïstes et démocratiques habitudes de la république américaine. Un Canadien illustre exprimait énergiquement, le 4 janvier 1889, son appréciation du sen-

timent de dignité nationale qui existe dans les deux pays, dans un sens qui appuie notre assertion et qui denote un jugement droit, uni au patriotisme le plus éclairé: "Je préfère, disait l'honorable Olivier Mowat, être premier ministre de la province d'Ontario que gouverneur de l'Etat de New-York; et, si j'avais une ambition qui me mène pour une position honorifique plus haute, j'aimerais mieux être premier ministre du Canada que président des Etats-Unis."

Bien que les facultés et les talents des hommes d'Etat soient les mêmes partout, leur politique varie considérablement selon les milieux et particulièrement entre l'Angleterre, les Etats-Unis et le Canada. Nulle part l'éducation politique ne commence aussi à bonne heure qu'au Canada et aux Etats-Unis, ce qui donnerait à croire au même degré de culture et d'avancement dans les deux pays. Il y a cependant la distance de la coupe aux lèvres entre cette supposition et les faits. Chose étrange, bien que les Anglais ne commencent à s'intéresser activement aux affaires publiques qu'au moins cinq ans après les jeunes gens du Canada et dix ans après leurs cousins des Etats-Unis (qui s'occupent d'affaires municipales dès l'âge avancé de douze à treize ans), ils sont, quand leur heure est venue, tout aussi capables de se former une saine et intelligente opinion des questions publiques que les plus précoces politiciens; et les hommes d'Etat anglais s'élèvent généralement à un bien plus haut degré de perfection, d'intelligence et de dignité politiques. De là vient qu'on considère souvent comme un compliment de comparer un homme d'Etat colonial ou américain à un homme d'Etat anglais. Il a été dit de Sir John qu'il était "more than a colonial mind." Ce n'est pas sans flatter pour les colonies, mais ce n'est d'autant plus pour notre premier ministre.

On a souvent comparé Sir John Macdonald à l'illustre Benjamin Disraeli, comte de Beaconsfield. Cette comparaison eût pu être prise pour un compliment à l'adresse de Sir John, si elle n'était tout aussi flatteuse pour Disraeli. Il y a sûrement de fortes ressemblances dans la personne, la vie et le caractère de ces deux hommes, bien que nous n'admettions pas un parallèle aussi frappant que certains enthousiastes veulent le faire. Il n'est pas à regretter non plus que Sir John diffère de caractère avec Disraeli en ce sens qu'il ne possède pas la vanité personnelle qui amenait ce dernier à parler de lui-même si souvent et d'une manière parfois ridicule. D'un autre côté, la gloire de Lord Beaconsfield est grandement due à son génie littéraire, que Sir John ne partage pas. Très distingué comme homme d'Etat, Disraeli est encore grand comme auteur; et pour citer ses propres mots dans la préface qu'il a écrite à l'ouvrage de son père "Curiosities of Literature": "Un auteur peut diriger la fortune du monde d'une manière plus étendue qu'un homme d'Etat ou un guerrier; et les œuvres par lesquelles son influence se produit et s'exerce peuvent avoir l'intérêt et l'importance des décisions des corps législatifs les plus grands ou posséder la valeur stratégique déployée sur les champs de bataille les plus mémorables." Il y a cependant auteur et auteur. Comme auteur, Lord Beaconsfield n'a pas exercé son influence sur la fortune du monde à un aussi haut degré, loin de là, que comme homme d'Etat; et pourtant Vivian Grey et encore plus Contarini Fleming occupent une place d'honneur dans les annales de la littérature anglaise. Publier un livre n'est pas un effort si colossal après tout, de notre temps où le découpage et les citations jouent un si grand rôle à l'insu d'un nombre considérable de personnes mais moins nombreux de jour en jour. Si Sir John Macdonald écrivait un livre, ce livre serait, sans doute, digne de son génie; mais je n'ai jamais entendu dire qu'il ait eu la pensée de devenir auteur. Il est cependant si bien doué qu'il ne serait pas étonnant de voir un jour surprendre le monde, au déclin de sa vie, par une

œuvre remarquable, tout comme un certain Caton, non étranger à la célébrité, commença à étudier le grec à l'âge de quatre-vingts ans. Sir John a été toute sa vie un homme à surprise et un fidèle croyant aux doctrines de Disraeli, dont une par excellence est la suivante: "Ce n'est pas assez de gouverner les hommes; il faut encore les étonner."

L'âge ne semble pas affecter Sir John. Un jour, à un pique-nique où il faisait une allusion à la possibilité de sa mort prochaine, un rude paysan lui cria: "John A, vous ne mourrez jamais." Ce mot peut être donné comme le pendant de l'anecdote qui suit: Un Anglais pourrait entendre Gladstone "avant sa mort." Son interlocuteur lui répliquait que le chef libéral était en pleine santé et qu'il n'y avait aucune probabilité qu'il mourût avant longtemps." Mais, reprit le premier, je ne parle pas de la mort de Gladstone, mais de celle de mon fils." Puis le vaillant ami de la cause irlandaise et Sir John Macdonald, qui tous deux ont eu le privilège d'être appelés "Our grand old man" par leur nation respective, furent conservés longtemps à l'admiration et à l'affection de leurs compatriotes!

Sir John Macdonald et Lord Beaconsfield ont tous deux étudié le droit, mais ce dernier n'a jamais exercé. Aucun d'eux n'était bien jeune à son entrée dans la carrière législative. En 1837, quand Disraeli fut élu pour représenter le bourg de Maidston, il avait 32 ans. Aux jours de Cicéron, cet âge formait partie de la première jeunesse politique, mais le monde a marché depuis cette époque.

Illium puit et ingens gloria Teuerorum. Quand Sir John fut élu, en 1844, pour représenter Kingston dans l'Assemblée législative, sous l'Union il avait vingt-neuf ans. Kingston l'a reçu à bras ouverts à son entrée dans la vie publique, et le jeune député ne connut pas alors les amertumes de la défaite, tandis que Disraeli fut battu trois fois dans la division de High Wycombe et rejeté une fois par les "libres et indépendants" électeurs de Taunton avant que Maidston lui ouvrit les portes du parlement anglais.

De 1847 à 1876 — une période de 29 ans — Disraeli représenta le comté de Buckingham, de fait jusqu'à son élévation à la pairie. De 1844 à 1878 — une période de cinq ans plus longue — Sir John Macdonald siégea en parlement pour la ville de Kingston. Disraeli servit douze années avant de devenir ministre de la Couronne, tandis que Sir John fut nommé receveur général dans le cabinet Draper-Daly après deux années et demie à peine d'expérience législative. Lord Beaconsfield commença sa carrière comme radical, mais Sir John est resté toute sa vie un franc conservateur. Ecossois de naissance, ce dernier est montré toujours absolument loyal et dévoué au Canada; Beaconsfield, descendant des Juifs, a été plus Anglais que les Anglais eux-mêmes, ce qui n'empêcha pas un jour un adversaire aussi libéral que M. Gladstone de lui reprocher de n'avoir pas une goutte de sang anglais dans les veines.

(A suivre)

Resolution de condoléances à lady Macdonald.

Le conseil de la ville de St-Jérôme a résolu ce qu'on va lire, à une séance spéciale tenue lundi, le huit, à laquelle étaient présents MM. le maire Chs Godmer, S. J. B. Rolland, W. H. Scott, J. Leclair, H. Labelle, Is. Labelle, et P. Vézina. Sur proposition de J. B. Rolland, il est résolu que ce conseil exprime les vifs regrets que lui cause la mort du très honorable sir John Macdonald, premier ministre de la puissance du Canada; que ce conseil aime à reconnaître dans cet éminent citoyen, un des amis les plus éclairés des institutions qui ont depuis un quart de siècle, la force et la gloire du Canada.

Que ce conseil est heureux de rendre son tribut d'admiration aux qualités, au travail et au talent de celui que ses adversaires appellent

l'homme public le plus remarquable que le Canada ait eu depuis cent ans.

20. Que copie de ces résolutions soit transmise à lady Macdonald, épouse de l'illustre défunt, et à la presse.

30. Qu'une délégation de ce conseil, se composant de MM. Chs. Godmer, W. Scott et S. J. B. Rolland, assiste aux funérailles de sir John Macdonald.

40. Qu'en marque de respect pour sa mémoire, ce conseil ajourne l'expédition de ses affaires à lundi le 15 courant.

ECHOS DU NORD

STE-AGATHE DES MONTS, 7 juin 1891.

Un nommé Joseph Bourque a été traduit ici devant le juge de paix M. Bohémier, sous accusation grave. M. J. Nantel, du même endroit, l'accuse d'être entré dans son moulin pour le troubler et le battre et d'avoir voulu le jeter sur sa scie ronde qui était en mouvement. On comprend que c'eût été la mort de M. Nantel et peut-être des deux. Ce jeune homme est déjà sous caution pour avoir frappé son beau-frère avec une faux. C'est le frère de celui qui, il y a deux ans, a créé une sensation en télégraphiant à son père de lui envoyer de l'argent, qu'il était en prison sous accusation de meurtre. Envoyé à Ste-Scholastique, Joseph Bourque a donné caution et subira son procès au prochain terme de la cour criminelle.

Les travaux de notre chemin de fer sont repris avec vigueur dans Ste-Agathe; M. Joseph Bétisle a entrepris le défrichement sur un long parcours.

—Les grains ont une belle apparence, mais nous craignons les gelées.

La pêche est abondante ici. Les amateurs s'en donnent à gogo. On vante les pousseurs et les hauts faits des pêcheurs de St-Jérôme qui font vingt lieues pour aller prendre la truite grise au lac Ouareau. On dit même que l'un d'eux a capturé une truite de 20 livres. Eh bien! un amateur a pris dernièrement dans un lac en arrière de Ste-Agathe une truite de 22 lbs et combien d'autres plus petites!

Et parlez moi donc des tortues de St-Jovite!... C'est ça qu'il faut voir!

La solennité de la Fête-Dieu a été célébrée cette année d'une manière grandiose, cette année. Il y avait une profusion de fleurs sur tout le parcours de la procession.

Encore les revenants! Cette fois c'est dans une maison inhabitée, entre deux montagnes, à une distance d'un mille des voisins.

Le propriétaire de la maison qui était à Montréal depuis deux ans, a, paraît-il, pris la poudre d'escampette et est allé sous d'autres cieux avec une Hélène de seconde main. On le croit mort, on devine le reste, c'est lui qui revient. Plusieurs ont entendu des bruits sinistres, des voix ou des lumières, etc. De là, terreur générale.

Trois gais compères du village, qui n'ont pas froid aux yeux, s'en furent la nuit au lieu lugubre, armés de pied en cap. Ayant enfoncé la porte, ils entrèrent et découvrirent que dans le bas de la maison, les siffleurs, espèces de marmottes avaient établi leurs pénates et que dans le haut, les ramoneurs, hironnelles de nuit, avaient juché leurs nids. Qui sait si les hiboux ne s'en mêlaient pas, figures blêmes à l'aspect cadavérique? Les lucioles prélaient leurs fanaux, les rats et les souris couraient le charivari, tandis que le vent, siffilait comme un sergent dans les carreaux brisés et dans les planchers disjointes.

Au moment où nos aventuriers faisaient ces conjectures, il entendirent venir quelqu'un qui chantait bien fort, comme pour chasser une idée de frayer. C'était un jeune veau de Ste-Adèle qui revenait de passer la veillée auprès de sa dulcinée de Ste-Agathe et qui s'en retournait allègrement sur ses deux pieds. Se cacher, pousser des cris terribles fut l'affaire d'un instant pour nos gais lurons. Notre jeune homme prit ses jambes à son cou et courrait encore s'il n'était tombé épuisé de fatigue et de frayer sur le perron de la maison où dormaient ses amours. Julie! dit passer la nuit près de Roméo pour le reconforter.

Le jeune homme, qui n'a pas la bravoure d'Hercule, dit qu'il va renoncer aux pommes d'or du jardin des Hespérides.

Allez lui dire maintenant qu'il n'y a pas de revenants!

J'ai lu avec plaisir la correspondance d'Albiade de St-Sauveur, à propos des enquêtes post-mortem. Lorsqu'il y a le moindre doute que la mort a pu être la conséquence d'un crime ou d'une négligence quelconque de la part d'une autre personne que la victime, une enquête devrait avoir lieu, si, à cette

enquête, on n'a pas une preuve éclatante que la mort est due à un accident, il devrait y avoir autopsie. Dernièrement, un homme est mort entre Ste Adèle et Ste Agathe. On l'emporta sans plus se soucier des causes de sa mort. Plusieurs personnes dignes de croyance ont rapporté qu'il était mort ivre. Une enquête aurait dû être faite pour savoir si un hôtelier ou quelque autre personne n'était pas responsable à certain degré de la mort de cet homme.

Un terrassier irlandais s'est fait tuer à la Montagne du Sauvage par l'écroulement d'une pierre. Plusieurs ont répété qu'il y avait négligence de la part de la compagnie qui conduisait les travaux. Une enquête aurait dû vérifier les faits.

A Montréal, les morts subites sont presque toujours suivies d'enquêtes; dans nos campagnes, elles ne le sont presque jamais. Pourquoi cette différence?

Les jeunes filles et les jeunes garçons de Ste Agathe sont à préparer une séance pour la Saint-Pierre. Cela promet d'être un succès.

Un jeune garçon de ce village conduisait deux chevaux attelés à une lourde charge, lorsqu'en descendant une côte, les chevaux prirent le mors aux dents. L'enfant se mit à crier d'une manière désespérée ce qui eut pour effet d'exciter les chevaux.

Napoléon Groux, jeune cultivateur, n'écoulant que son dévouement, se jeta à la bride des chevaux qui le renversèrent, et les roues de la voiture lui passèrent sur une des jambes. Le membre n'est pas brisé heureusement.

Les chevaux furent arrêtés un peu plus loin; le jeune garçon était sain et sauf.

Nous sommes gratifiés d'une épidémie de choléra; ce n'est pas le choléra asiatique, tant s'en faut. Peu de morts mais bien des blessés.

PASCAL

Décisions importantes.

La Cour du Banc de la Reine vient de décider deux points de loi municipale si importants que nous croyons intéresser nos lecteurs en leur communiquant le sommaire de ces décisions.

"John C. West, défendeur en Cour de Circuit, appelant, et Simon Page, demandeur en Cour de Circuit, intimé.

Jugé: Que, sous les dispositions des articles 625 et 628 C. M., une corporation municipale locale, qui a fait construire un marché dans les limites de la municipalité, n'a pas le droit d'empêcher la vente de viandes en détail, ailleurs que sur le marché, mais qu'elle peut, par un règlement de son conseil, empêcher la vente en détail sur le marché, ailleurs qu'à un étal de boucher, dans le dit marché."

"La Corporation du comté de Verchères, défenderesse en Cour de Première instance, appelante, et la Corporation du village de Varennes, demanderesse en Cour de Première instance, intimée.

Jugé: Que les ponts de comté sont sous le contrôle et la direction exclusive de la corporation de comté et que le conseil municipal de comté a seul juridiction et autorité pour régler les travaux de construction, d'amélioration ou d'entretien d'un tel pont, sur requête de toute personne intéressée à ces travaux, et pour faire, arrêter ou abroger à cet égard tout règlement ou procès-verbal s'y rapportant, mais ses décisions sont sujettes à appel à la Cour de Circuit, du comté ou du district, et à cassation, pour cause d'illégalité, par la Cour de Magistrat, ou par la Cour de Circuit du comté ou du district.

Que la jurisprudence reconnait que ces recrus spéciaux n'enlèvent pas à la Cour Supérieure le contrôle qu'elle possède sur toute corporation ou corps politique, et qu'il y a encore lieu, de droit commun, de recourir à son autorité, lorsqu'un conseil municipal excède ou exerce illégalement les pouvoirs qui lui sont conférés.

Qu'aux termes de l'article 941 C.M., les impositions créées par un procès-verbal relatif à un pont de comté fait sous l'autorité du conseil de comté doivent être perçus par les officiers de la municipalité locale, et non par ceux de la corporation de comté et que le fait par un procès-verbal relatif à tel pont, de décréter que les impositions seraient perçues par les officiers de la corporation de comté constitue une grave illégalité et un usurpation de pouvoirs.

Que l'imposition, dans un procès-verbal ne doit pas être vague et incertaine, et qu'en matière de taxation municipale, les personnes appelées au paiement des taxes ou impositions, doivent être clairement indiquées, et qu'un procès-verbal doit indiquer, tel que le veut la 3e de l'article 799, C. M., si ce sont les biens imposables des propriétaires ou des occupants qui sont tenus de contribuer à la confection des ouvrages.

Qu'en l'absence de règlement passé sous l'article 535 C. M. par le conseil local mettant les ponts à la charge de la municipalité, le conseil de comté ne peut, sans violer les dispositions de la loi, mettre les travaux d'un pont de comté, ni aucune partie d'iceux aux frais de la corporation locale.

Que, par les dispositions de la loi, tous les travaux à faire sur les ponts municipaux, soit par la loi, par les règlements ou par les procès-verbaux, sont à la charge exclusive des contribuables propriétaires ou occupants de terre; que les pouvoirs conférés par l'article 535 C. M. sont du ressort particulier des conseils locaux et que les conseils de comté n'ont pas, par la loi, le pouvoir de mettre ces travaux à la charge des municipalités locales, s'il n'a pas été passé de règlements par ces municipalités locales, en vertu de l'article 525 C. M. au sujet de ces travaux.

Qu'une corporation locale peut, en passant un règlement à cet effet, prendre à sa charge tous les travaux de ponts, mais que le conseil de comté ne peut lui imposer aucune telle charge.

Que si une corporation locale juge à propos d'user du pouvoir que lui confère l'art. 535 C. M. il lui faut en user pour tous les ponts municipaux, locaux et de comté situés dans les limites de sa municipalité, et il ne lui est pas possible de passer de règlement, en vertu de cet article pour un seul des dits ponts.

NOTES LOCALES

M. J. B. Rolland vient d'installer dans sa résidence un mécanisme très ingénieux pour avertir de la présence des visiteurs de nuit. Toutes les portes sont mises en communication avec une sonnerie électrique placée au centre de la maison et dès qu'une d'elles s'ouvre la sonnerie s'agit bruyamment pour ne s'arrêter qu'au moment où la porte se ferme.

Samedi dernier, un M. Fischer, de New-Glasgow, perdit sur la voie publique à Ste-Sophie, où il cheminait en voiture, un portefeuille contenant quarante-cinq dollars. Il s'aperçut de l'accident en arrivant à Ste-Jérôme et rebroussa aussitôt chemin. Il ne tarda pas à faire la rencontre d'un commis voyageur étranger dont les explications ne purent l'éclaircir. Plus loin il s'adressa à une jeune fille qui lui dit avoir vu ramasser un objet noir sur le chemin par un individu dont le signalement correspondait exactement avec l'extérieur et l'attitude du commis-voyageur. Lundi Fischer, plein d'anxiété comme on le pense bien, le rencontra à Ste-Jérôme et courut droit à lui s'enquérir du portefeuille. "Preuve" fut la seule réponse à tous ceux qui s'intéressèrent privément à l'affaire. Mais quand dame justice s'en mêla et qu'un constable lui présenta sa carte de visite, ce fut bientôt fait de trouver le porte-feuille et son contenu et mille excuses des plus aimables.

Dimanche soir, notre ville assistait à une des plus belles fêtes musicales qu'on y ait vues. Dès huit heures de la soirée, Ste-Jérôme tressaillait au bruit du canon et de la fanfare annonçant l'inauguration du Jardin Labelle. Une foule énorme se portait à ce dernier endroit pour goûter le charme de la musique et admirer le spectacle féerique de l'illumination produite par des centaines de lanternes chinoises disposées harmonieusement. Dans la foule on pouvait voir des visiteurs depuis Montréal jusqu'à Ste-Jovite et presque tous sont venus à tour de rôle féliciter la fanfare de ce beau concert. Un magnifique piano de la maison Germain, de Ste-Thérèse était sur l'estrade aux musiciens. Après l'ouverture par la fanfare MM. Ed. Laberge, basse-taille, Dupuis, baryton, de Montréal et A. Fiset, ténor, de Ste-Jérôme charmèrent la foule par leur chant.

Voici le programme exécuté par la fanfare: Ouverture — Si j'étais roi, P. Clodimir. Pas redoublé — Régiment qui passe E. Marie. — Chanson du fournement E. Muillot. Marche de Pélerins Van Perck Fantaisie, La Croix d'honneur, M. Bieger. Pas redoublé — L'Etendard, F. Boisson. — Le Savoyard, Is. de Brandt. — All Right. — Vive la Canadienne.

—La cour de circuit a siégé hier et aujourd'hui sous la présidence de l'honorable Taschereau.

Les avocats présents étaient l'hon. Taillon, l'hon. W. Prévost, W. B. Nantel, F. X. Mathieu, L. de G. Prévost, J. J. Grignon, et M. Godin, Montréal.

L'hon. M. Taillon a passé la soirée avec quelques amis chez M. J. B. Rolland.

—La sécheresse est telle dans les environs qu'on ne compte plus sur la récolte du foin. Le grain souffre moins dans les paroisses du nord, mais il est grand temps que la pluie s'annonce.

La ville a été depuis dimanche plongée dans la fumée si épaisse qu'on se croyait en pleine éclipse. Cette fumée provient des feux de forêts qui sévissent avec une violence inouïe. Des lots entiers ont été rasés dans le Nord. Mardi, une cinquantaine d'hommes, à Ste-Hypolite, ont dû s'armer de seaux d'eau et défendre l'église de cette paroisse contre une pluie de flammèches tombant d'un bois voisin que l'incendie dévastait.

Lundi soir, la locomotive du Pacifique sur le train de Ste-Jérôme était drapée de noir, en deuil de sir John Macdonald. Quelques pavillons flottaient en berne sur les maisons privées de cette ville. Il n'y a qu'une voix en cette ville pour faire l'éloge de ce grand citoyen.

—Le comité du monument au curé Labelle a été mardi soir ses officiers comme suit: L'hon. W. Prévost, prés. J. H. Leclair, vice-prés. S. J. B. Rolland, trés. et J. J. Grignon, secr. Le comité s'est aussitôt mis à l'œuvre et les mesures les plus urgentes ont été adoptées.

ON DEMANDE au magasin de Jos. C. Lapointe, plusieurs couturiers pour travailler dans les hardes d'hommes. Bons gages.

Province de Québec

Municipalité du village Sainte-Thérèse de Blainville.

A une séance générale et mensuelle du conseil municipal du village Ste-Thérèse de Blainville tenue au lieu et heure ordinaire des séances du conseil, mardi le deux juin mil huit cent quatre vingt onze conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec. A laquelle assemblée sont présents E. P. Germain maire, Camille Graton, Damas Cloutier, William Lonergan, Samuel Desjardins et Leon Rochon, conseillers, et formant un quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Il est ordonné et statué par règlement du conseil sujet à l'approbation et consentement des électeurs de la dite municipalité d'annuler et de désapprouver l'acte suivant: Attendu que pour le plus grand intérêt des habitants électeurs municipaux de la dite Corporation il est nécessaire de faire un emprunt pour acquitter les dettes de la dite corporation et réduire le taux d'intérêt sur la dette actuelle.

En conséquence il est par les présentes résolu et statué qu'aux termes et conditions ci-après stipulés et pourvus. Le maire de la dite municipalité sera et par les présentes il est autorisé et requis pour et au nom de la dite corporation du village Ste-Thérèse de Blainville d'effectuer un emprunt de sept mille piastres aux fins de payer les dettes de la dite corporation et d'emettre des bons (débitures) portant intérêt à quatre et demi pour cent au montant nécessaire pour le remboursement de la dite somme, des intérêts et du fonds d'amortissement qui devront porter le même intérêt que les débetures.

Aux fins de payer l'intérêt sur le dit emprunt et fonds d'amortissement de deux par cent par année en sus de l'intérêt ou des bons émis; un taux ou taxes spéciales est par les présentes imposé sur toute les propriétés immobilières imposables dans la dite municipalité du village Ste-Thérèse de Blainville.

Le taux de la taxe sera pour chaque piastre d'évaluation des dites propriétés imposables de 2 millin et 1/4 mille millin pour l'année dans laquelle le dit emprunt sera fait ou bons seront émis et pour chaque année subséquente jusqu'au paiement final du dit emprunt ou des bons émis. Le dit taux spéciale ou taxe spéciale sera dû et payable de la même manière que toutes autres taxes et impositions municipales que le conseil municipal est autorisé à imposer pourvu que dans le cas d'une augmentation de valeur des propriétés imposables de la dite municipalité, le dit conseil municipal sera tenu de réduire en proportion le taux spécial de la taxe. Le fonds d'amortissement créé par les présentes sera appliqué annuellement en réduction et paiement du dit emprunt, ou bons.

Province de Québec

Municipalité du village Sainte-Thérèse de Blainville.

Avis Public

Est par les présentes donné par C. Jérôme, Sec.-Trés., que la corporation du village Ste-Thérèse de Blainville a passé aujourd'hui, deux juin mil huit cent quatre vingt onze, le règlement No 2, ordonnant de faire un emprunt pour acquitter les dettes de la dite corporation et réduire le taux d'intérêt sur la dette actuelle. Il est unanimement résolu sur motion de monsieur Camille Graton, secondé par monsieur William Lonergan, que les électeurs municipaux de cette municipalité soient par la présente résolution convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver le dit règlement. Que la dite assemblée publique soit tenue et ait lieu dans l'endroit ordinaire où siège le conseil de la dite municipalité dans la salle du marché du village Ste-Thérèse, JEUDI le VINGT CINQ de JUIN 1891, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, si besoin est et soit continué le jour suivant, savoir vendredi, le vingt six juin 1891, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Que les électeurs municipaux de cette municipalité soient requis de se trouver là et soient présents pour voter sur le dit règlement en la forme et manière voulue par le code municipal de la province de Québec. Donne à Ste-Thérèse, ce jour de juin 1891. C. JÉRÔME, Sec.-Trés.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC } Cour Supérieure. District de Terrebonne. No 41

Dans l'affaire de JEAN LOUIS PELLIER, manufacturier de chaussures de Montréal, DEMANDEUR, vs HORMISDAS B. LAFLEUR, marchand de Ste-Adèle, District de Terrebonne, FAILLI.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers en cette affaire, sera tenue, devant un des Juges de cette dite Cour, dans la salle d'Audience, au Palais de Justice, à Ste-Scholastique, dit district, ou en l'absence de tel Juge au bureau du Protonotaire, devant le Protonotaire, JEUDI, le DIX-HUITIÈME jour de JUIN courant (1891), à ONZE heures de l'AVANT-MIDI, aux fins de donner leur avis sur la nomination d'un curateur aux biens de la dite faillite, et sur toutes autres matières qui pourront leur être également soumises.

Cas. de MONTIGNY, P. C. S. PÉVOST et MATHIEU, Avocats du Demandeur, Ste-Scholastique, 5 Juin 1891.

HOTEL DE TEMPERANCE

(Ancien Hôtel Robert) TENUS PAR THEOPHILE LAROSE SAINT-JEROME.

Bonne pension à prix modérés. Repas à toute heure pour 20 cts. Grande cour et bonnes écuries.

APPROVISIONNEMENT DU PENITENCIER

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées à l'inspecteur des Penitenciers, Ministère de la Justice, Ottawa, et endossées "Soumissions pour approvisionnement, Penitencier St-Vincent de Paul" seront reçues jusqu'à Samedi, le 20 Juin courant (1891) de personnes désireuses de contracter pour approvisionner cette institution pour une année, du premier jour de juillet 1891, avec les articles compris dans les classes suivantes: 1. Marchandises sèches. 2. Farine, Forte de boulangers, inspectée, en quarts. 3. Charbon mou et charbon dur. 4. Epiceries et Huile de Pétrole. 5. Fourrages, Paille, Son, Pois et avoine. 6. Viande fraîche, (bœuf et mouton). 7. Lard sale, "Mess", inspecté. 8. Drogues et Médicines. 9. Cuir et fourniture à l'usage de la corporation. 10. Quincaillerie. 11. Bois de chauffage. Pas moins d'une des classes ci-dessus, en son entier, formera l'objet d'une soumission, mais plusieurs classes pourront être incluses dans une soumission. Tous les articles devront être de la meilleure qualité. Des échantillons des articles compris dans les classes 1ère et 9ème seront fournis par l'institution, et dans la 4e par les soumissionnaires, en même temps que les soumissions. Les signatures d'au moins deux personnes solvables, consentant à devenir cautionnaires, dans le cas où la soumission serait acceptée, devront être apposées à la soumission avant son acceptation. Toute soumission qui ne sera pas faite sur les blancs spéciaux, sera rejetée. Toutes informations concernant les détails des approvisionnements ci-dessus, avec en même temps des blancs de soumission et des copies des spécifications et des conditions et aussi des échantillons, seront fournis sur demande au sousigné. Les blancs imprimés et les spécifications devront être remplis en détail, les extensions faites et les additions complètes, signés par le ou les soumissionnaires. Le charbon et le bois devront être délivrés dans la cour du Penitencier. Un chèque fait payable à l'ordre du Ministère de la Justice, égal à 5 pour cent du montant de la soumission, et marqué "Bon" par la Banque sur laquelle il sera tiré, devra accompagner chaque soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer un contrat s'il en est requis. Les chèques des soumissionnaires dont les soumissions n'auront pas été acceptées leur seront remis. TEL. OUMET, Préfet. St-Vincent de Paul, } Juin 3 1891. } 11 ju

GRANDE

VENTE SANS RESERVE

AU

MAGASIN ROUGE ET BLEU

CHEZ

P. LALLIER

EN FACE DU PRESBYTÈRE, ST-JEROME

\$10,000.00

Vendu au Prix coutant

POUR UN MOIS SEULEMENT

Profitant de l'occasion pour vous remercier de votre patronage, je vous invite encore de nouveau afin de vous offrir des Bargains en fait de Chapeaux de paille et feutre pour hommes et enfants, Habillements, Corps et Caleçons, Tapis cirés, Chaussures, Epiceries, Vins, Liqueurs, etc. Enfin, le tout sera vendu au prix coutant. Venez voir et vous serez convaincu.

P. LALLIER, ST-JEROME.

PIANOS

ET

ORGUES

D'OCCASION

De toutes les manufactures, à des prix grandement réduits et à des termes faciles. Magnifiques grands pianos carrés à moitié prix. Le plus grand assortiment en Canada. N'achetez pas avant de venir visiter mon établissement ou d'écrire pour les catalogues illustrés. Comme je n'ai pas d'agents, veuillez vous adresser directement au magasin afin d'acheter à meilleur marché.

L. ENPRATTE 1676 NOTRE DAME MONTREAL

Seul importateur des Pianos Hazelton et Fisher et des Orgues Lothiennes Dominion.

LA

BANQUE DU PEUPLE

ST. JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 P.M. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme. Traités et lettres le change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde. J. A. THEBERGE Gérant Jérôme, 20 Mai 1886.

SITUATION VACANTE

Une Cie. d'assurance sur la vie de première classe a besoin d'inspecteurs et aussi d'agents locaux. Pour ces derniers l'expérience n'est pas absolument nécessaire. Salaire ou commission. S'adresser par lettre avec copies de certificats ou les noms de deux citoyens connus comme références, à Boîte de poste 97, Montréal.

MOULIN

Carder, Fouler, Presser et Teindre

DE SAINT-JEROME (ANCIEN MOULIN COTÉ)

J'informe les cultivateurs que j'ai ordonné, dans une première manufacture, une variété d'étoffes, flanelles et laine filée de 1ère classe, fait seulement pour l'accommodation des cultivateurs, que j'échangerai pour la laine. J'aurai toujours en mains la laine cardée et autre laine à vendre. Tout ouvrage fait de première classe, tel que fait depuis que j'ai pris possession du moulin, le 5 août dernier. Je fais cet essai afin de connaître le besoin du public, avant de construire pour fabriquer moi-même.

N. B. BELANGER, Propriétaire. St-Jérôme Mars, 1891.

MOULINS A VENDRE

Le soussigné offre en vente ses magnifiques moulins situés dans la municipalité des Mille Isles, Comté d'Argenteuil, savoir: Un moulin à farine muni de deux pierres à moulages français; un moulin à scie, avec scie circulaire, machine à planer, machine à embouvetter, machine à clapboards, machine à bardeaux, et plusieurs autres petites scies.

Aussi: une magnifique ferme avec belle résidence, et plusieurs centaines d'acres de terre à bois, laquelle est une propriété bien désirable.

Ces moulins sont situés sur la ligne projetée du chemin de fer qui partira de St-Jérôme à Montfort seulement à 9 milles de distance de la ville de St-Jérôme et à proximité de la ville de Lachute et du village de Ste-Scholastique; il s'y est fait et se fait encore de très bonnes affaires.

Comme je désire me retirer des affaires, je vendrais ces propriétés à très bas prix. S'adresser pour conditions par lettre ou sur les lieux, au propriétaire.

MATTHEW J. STRONG, Cambria, 18 février 1891. L'acquéreur voudra bien mentionner qu'il a vu cette annonce dans Le Nord.

GRANDE

VENTE SANS RESERVE

AU

MAGASIN ROUGE ET BLEU

CHEZ

P. LALLIER

EN FACE DU PRESBYTÈRE, ST-JEROME

\$10,000.00

Vendu au Prix coutant

POUR UN MOIS SEULEMENT

Profitant de l'occasion pour vous remercier de votre patronage, je vous invite encore de nouveau afin de vous offrir des Bargains en fait de Chapeaux de paille et feutre pour hommes et enfants, Habillements, Corps et Caleçons, Tapis cirés, Chaussures, Epiceries, Vins, Liqueurs, etc. Enfin, le tout sera vendu au prix coutant. Venez voir et vous serez convaincu.

P. LALLIER, ST-JEROME.

CHAUSSURES

A BON MARCHÉ

CHEZ

BENJAMIN GOUGEON

RUE ST-GEORGE ST-JEROME.

M. BENJAMIN GOUGEON informe ses pratiques et le public en général qu'il vient de déménager son Stock à l'ancienne place Chs. Migné, qu'il vendra à 25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs, et de plus qu'il se propose de tenir un magasin des mieux assorties en fait de Chaussures de première classe. Il invite tous ses amis à le favoriser de leur encouragement.

W. H. SCOTT

MAGASIN DU BON MARCHÉ

Rue St-Jérôme près du pont en face de la Banque du Peuple, SAINT-JEROME.

Le soussigné informe le public qu'il a toujours en mains un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES pour toute saison. Une spécialité dans les INDIENNES, les GATONNAGES, les ETOFFES A ROBES, patrons les plus nouveaux, etc., etc. Le tout au plus bas prix. Il n'y a rien de plus sûr que de faire une visite pour se convaincre des bas prix qui règnent dans cet établissement.

Aussi moulins à battre cribles et rateaux, qui proviennent du fonds de banqueroute de Joseph Limoges, pour être vendus à des conditions plus faciles qu'il ne s'est encore jamais vu. C'est une chance offerte aux cultivateurs.

AVIS PUBLIC.

M. BRUNO BEAULIEU croit qu'il est de son devoir de remercier le public pour l'encouragement qu'on a bien voulu lui donner, et en même temps il annonce à ses nombreux pratiques qu'il vient d'agrandir son magasin pour y placer ses nouvelles Marchandises d'Epiceries, y compris la Farine, le Gru, le Son, Eto., Eto., échangeant tous les produits de la terre pour sa marchandise. De plus, il tient un clos de Bois et le livre à Domicile.

Rue de la Gare | ST-JEROME

Un plaisant incident.

M. Michael Conolly

Le correspondant de l'Empire raconte avec beaucoup de verve l'incident dont M. Michael Conolly a été le héros, devant le comité des privilèges et élections :

La scène qui s'est passée ce matin au comité des privilèges et élections n'a peut-être pas de parallèle dans l'histoire parlementaire du Canada. Ce comité est un corps très auguste. Il est composé de quarante-cinq des principaux députés de la Chambre ; il possède des pouvoirs plus grands qu'aucune cour de justice, et ses procédures se font avec une grande solennité. Par conséquent, voir un témoin non-seulement défier ses pouvoirs mais même menacer de frapper toute personne qui voudrait le braver, et cela, de l'air le plus résolu, de façon à ne laisser aucun doute sur sa détermination de mettre sa menace à exécution, renverse toutes les traditions, et même aux yeux de quelques-uns des membres du comité, semble léser gravement la constitution elle-même. Mais cette scène a été plaisante, très plaisante, en dépit de la solennité du lieu et du semblant de décorum qu'on a réussi à faire observer vers la fin. Voici ce qui s'est passé :

Michael Conolly avait par devant lui les livres de la société Larkin, Conolly et Cie, qui devaient être produits devant le comité, mais il a absolument et positivement refusé de laisser ces livres entre les mains du comité et de permettre à ses membres de les feuilleter à leur gré. Il est déclaré prêt à mettre devant le comité tout compte qu'on lui demanderait, à donner tout renseignement voulu relativement aux accusations actuelles ou qui pourraient être formulées, et à se tenir prêt à fournir toute information que l'on voudra durant l'enquête ; mais il n'a pas voulu permettre que les comptes qui n'ont pas rapport aux accusations en question, et plusieurs de ces comptes sont encore ouverts, fussent livrés au public. De son côté, le comité a attendu que tous les livres devaient lui être remis et a ordonné au greffier d'en prendre possession. Michael Conolly est un homme grand, fort, aux épaules larges, aux bras musculeux, paraissant bien disposé à batailler. Il se campa devant les livres et menaça en souriant de frapper une tripotée à celui qui essaierait de les toucher. Le greffier était à peu près le quart de sa stature, et immédiatement on envoya quérir une douzaine de messagers pour agir par la force ; mais on appréhenda que les messagers, dans le moment en chambre, — en général tous des hommes âgés — ne fussent jetés sur le carreau et que le comité lui-même ne fût obligé de s'en mêler. Sir John Thompson intervint pour empêcher une rixe, et en définitive la question fut laissée dans le statu quo en attendant que le teneur de livres soit retrouvé. Alors, Michael Conolly entassa ses livres dans une grande boîte de bois, la ferma à clef, la scella d'une forte chaîne, mit les clefs dans sa poche et s'en alla. La chambre de la tour n'a pas l'air de l'effrayer bien fort.

Ottawa, 7 juin. — Dans toutes les églises protestantes de la ville, des prières spéciales ont été faites pour sir John.

A l'entrée des fidèles dans l'église méthodiste Dominion, l'orgue a fait entendre des accords funèbres. La chaire et les autres parties de l'église étaient couvertes de tentures de deuil.

En l'absence du pasteur actuel, le rvd Dr Ryckman, le rvd Hunter occupait la chaire. Avant le commencement de l'office, le pasteur parlant de la mort du premier ministre du Canada, dit que si, en toute circonstance, c'était pour lui une joie et un plaisir de paraître en chaire, il n'en n'était pas de même aujourd'hui. A cette joie se mêle une ombre de tristesse qui se manifeste dans tout l'empire britannique. « Unissons-nous aux millions de fidèles rassemblés dans les églises de l'empire pour reconnaître la toute puissance de Dieu, le dispensateur de toutes choses. »

Après avoir donné des détails sur les derniers moments de sir John, le pasteur termina en invitant les fidèles à déposer sur la tombe du mort l'hommage de leur respect.

A l'église St-Alban que sir John a fréquentée durant les dix dernières années, la révd Dr Bogart, recteur, a fait un éloge pompeux du premier ministre qui vient de mourir, au cours duquel il a rappelé les principaux traits de sa vie.

Ottawa est en ce moment une ville de deuil. Les drapeaux flottent à mi-mât sur les bâtisses publiques et sur un grand nombre de résidences privées.

Tant qu'il eut conscience de son état, l'on peut dire qu'il resta vivant par la seule force de sa volonté ; ce n'est que lorsqu'il perdit enfin connaissance que la nature rentrait dans ses droits, sépara l'âme du corps. Sir John soupira péniblement plusieurs fois, leva la tête dans un dernier effort, puis reomba mort.

Le corps est tellement amaigri par la souffrance et le manque de nourriture que la figure bien connue de Sir John est à peine reconnaissable. Les yeux sont enfoncés dans leur orbite. Les joues creuses, le bas de la figure caché par une barbe blanche de huit jours.

Au moment de sa mort, il y avait dans sa chambre le Dr Powell, lady Macdonald, Mlle Mary Macdonald sa fille, M. Hugh John Macdonald, son fils par son premier mariage, et Hugh John son petit-fils, l'hon. M. Dewney, ministre de l'intérieur, et Mme Dewdney, M. J. Pope, son secrétaire particulier, Mlle Marjorie Stewart, M. Fred. White, M. Frank Beard, col. Pemmington Macpherson, M. George Sparks et M. B. Chelton.

Aussitôt la mort constatée, un courrier spécial a été envoyé à Rideau Hall et des dépêches envoyées dans toutes les directions. L'entrepreneur de pompes funèbres a été mandé pour préparer le corps qui doit être embaumé aujourd'hui.

A l'heure qu'il est, il est impossible d'avoir de détails précis sur les funérailles. Elles auront probablement lieu mercredi après-midi. Ce jour-là, le corps sera transporté à la salle du Sénat où il demeurera exposé jusqu'au soir, puis il sera placé sur le convoi du Pacifique et transporté à Kingston où aura lieu l'inhumation.

(Plus tard)

Par le télégraphe G. N. W.

Ottawa, 7 juin. — Dans toutes les églises protestantes de la ville, des prières spéciales ont été faites pour sir John.

A l'entrée des fidèles dans l'église méthodiste Dominion, l'orgue a fait entendre des accords funèbres. La chaire et les autres parties de l'église étaient couvertes de tentures de deuil.

En l'absence du pasteur actuel, le rvd Dr Ryckman, le rvd Hunter occupait la chaire. Avant le commencement de l'office, le pasteur parlant de la mort du premier ministre du Canada, dit que si, en toute circonstance, c'était pour lui une joie et un plaisir de paraître en chaire, il n'en n'était pas de même aujourd'hui. A cette joie se mêle une ombre de tristesse qui se manifeste dans tout l'empire britannique. « Unissons-nous aux millions de fidèles rassemblés dans les églises de l'empire pour reconnaître la toute puissance de Dieu, le dispensateur de toutes choses. »

Après avoir donné des détails sur les derniers moments de sir John, le pasteur termina en invitant les fidèles à déposer sur la tombe du mort l'hommage de leur respect.

A l'église St-Alban que sir John a fréquentée durant les dix dernières années, la révd Dr Bogart, recteur, a fait un éloge pompeux du premier ministre qui vient de mourir, au cours duquel il a rappelé les principaux traits de sa vie.

Ottawa est en ce moment une ville de deuil. Les drapeaux flottent à mi-mât sur les bâtisses publiques et sur un grand nombre de résidences privées.

La mort de sir John cause un deuil général ici. Bien que malade à divers intervalles, le premier ministre n'a définitivement abandonné l'ouvrage de son département que depuis deux semaines.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, du 27 au 28 mai, il a relativement bien dormi, au point que lady Macdonald qui était demeurée toute la nuit précédente au chevet de son mari, s'est retirée pour prendre quelque repos parce qu'il n'y avait aucun danger immédiat de mort.

Vous savez que sir John a été soudainement frappé de paralysie pendant qu'il lisait un journal et où le médecin s'informat de sa santé. Vous savez aussi ce qui s'en est suivi.

Depuis, sir James Grant et les Drs Powell et Wright n'ont cessé de veiller au chevet du malade dont l'état est toujours allé en décroissant, et ce n'est que par intervalles qu'il a pris un mieux à peine sensible. Les différentes phases de la maladie ont été suivies avec intérêt dans tout le pays.

Hier, sir John est retombé dans l'état comateux, et les médecins ont alors déclaré que la mort n'était plus qu'une question de quelques heures.

A 10 hrs. 15 p. m. le malade avait cessé de vivre.

Triste accident à Richmond

RICHMOND, P. Q. 5.— Un bien pénible accident est arrivé en cette ville ce matin, vers 6 1/2 hrs. Pendant que Willie Owens était occupé aux carrières de la New Rockland Co, à charger une charrette de gravais, le cheval fit subitement un mouvement en arrière, Willie s'embarassa dans les rênes et avant qu'on pût arrêter le cheval ou dégarer l'enfant, véhicule et conducteur disparurent au fond d'une excavation ou puits de la carrière, ayant 170 pieds de profondeur.

Le jeune homme a été affreusement broyé. Le coroner Woodward tiendra un enquête ce soir.

J-BTIE DECARY

HORLOGER-BIJOUTIER, RUE ST-JULIE | ST-JEROME. En face du Presbytère.

FERME A VENDRE

A STE-AGATHE DES MONTS. Située près du lac avec magnifique résidence (maison à 2 étages), confortable pour maison de pension, à très bonne condition. S'adresser sur les lieux à DAME VVE L. A. FILIATRAULT.

A VENDRE

AVANTAGES SANS PAREILS

Le soussigné, désirant abandonner la culture, offre en vente ses deux magnifiques terres situées tout près du village de New-Glasgow, Comté de Terrebonne, et désignées comme suit :

1o Une terre de 230 acres en superficie, dont 120 acres en excellente condition pour aucun genre de culture, la balance étant en beau et bon bois, avec maison, granges, étables, écuries, etc. Le tout en parfait état et avec les améliorations modernes.

2o Une autre terre, au même endroit, de 300 acres en superficie, dont 40 acres sous culture, la balance étant en bois, avec maison, grange, étables et autres bâtisses.

Le fond de ces terres est de glaise et de terre grise ce qui les rend aptes à tous les genres de culture. Ces deux magnifiques terres seront vendues aux conditions les plus faciles. Titres parfaits.

Près du chemin de fer qui relie New-Glasgow à St-Jérôme et à Montréal ainsi que des célèbres carrières de granit de New-Glasgow.

New-Glasgow, par le nombre de ses magasins et par son marché offre des avantages exceptionnels pour l'écoulement de tous les produits agricoles. Pour plus de détails, s'adresser à JOSEPH CLARKSON Propriétaire, New-Glasgow, Co de Terrebonne.



Statut du Canada

ET PUBLICATIONS OFFICIELLES.

Les Statuts et quelques-unes des publications du Gouvernement du Canada sont en vente à ce bureau, ainsi que certains actes séparés. Une liste de prix sera envoyée sur demande.

Les Statuts Révisés sont maintenant prêts. Prix de deux volumes, \$5.00.

B. CHAMBERLIN, Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie

Département des Impressions et de la Papeterie Publique Ottawa, 13 mars 1890.

HOTEL AVELINE

Ste-Adele (Ci-devant Hôtel J. H. Vanier)

AU PUBLIC VOYAGEUR.

Le soussigné prévient le public en général qu'ayant fait l'acquisition du magnifique hôtel autrefois tenu par J. H. Vanier, il sera à leur disposition pour leur donner tout le confort possible. Table de 1re classe, et cuisine américaine. Bonnes chambres, bonnes écuries.

GREGOIRE AVELINE, Propriétaire.

J, BELANGER,

Artiste - Photographe RUE ST-GEORGE | ST-JEROME.

HOTEL du MARCHE

TENU PAR Louis Corbeil RUE ST GEORGES, | ST-JEROME.

Favorisez l'Industrie Nationale

ET PROFITEZ DE L'AVANTAGE EXCEPTIONNELLE

QU'OFFRE LA LIBRAIRIE

J. B. ROLLAND & FILS

6 a 14, rue Saint-Vincent, MONTREAL.

Qui avec les produits de sa MANUFACTURE DE PAPIER à ST-JEROME, édite sur un bien meilleur papier que précédemment tous ses livres classiques ; fabrique une énorme quantité de cahiers dans tous les formats, ainsi que toute espèce de PAPIERS A ECHIRE, PAPIER ECOLEIERS, PAPIER FOOLSCAP, PAPIER A LETTRES, PAPIER BILLET, FACTURES, ETATS DE COMPTES, MEMORANDUMS, TETES DE LETTRES ETC., ETC.

Défilant toute concurrence dans les prix et la qualité.

JOS. F. PARENT

NOTAIRE | NOTARY COMMISSAIRE DE LA COUR SUPERIEURE RUE ST-GEORGES ST-JEROME.

ATTENTION spéciale donnée aux INVENTAIRES, au règlement et à l'administration des SUCCESSIONS et prompt reddition de comptes. Vente et achat de propriétés sur commission. Annonces gratuites. Toujours des TERRES, EMBLEMES et MAISONS A VENDRE ou A LOUER.

Argent à prêter sur billets et obligations hypothéques.

M. PARENT ci-devant dans la maison Villeneuve, a transporté depuis le 1er mai sa résidence et ses bureaux dans la magnifique propriété qu'il a acquise de Dame William Gauthier, près du marché.

PIERRE SIMARD

SUCCESEUR DE

W. E. ELLIOTT

MAGASIN D'Epicerie, Vins, Liqueurs, Grains

PROVISIONS, FAIENCE, COIN DES RUES

St-George et Ste-Adele

Bâtisse Elliott

Peinture Caoutchouc

A L'EPREUVE DU FEU ET DE L'EAU

A. A. WILSON & CIE.

R. G. GAUCHER

SUCCESEUR IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES

Constamment en mains BLANC DE PLOMB ANGLAIS, PEINTURE A COUVERTURE, HUILES de toutes sortes, VERNIS pour couverture de voiture (Top Dressing Varnish), VERT DE PARIS, et MAILLÈTS de TAILLEUR de PIERRE.

219 & 221, RUE SAINT-PAUL,

Coin de la Place Jacques Cartier.

MONTREAL.

Mme. Thos. Desormeau

MAGASIN de MARCHANDISES SECHES

RUE ST-JEROME, Porte voisine de Chs. LAFLAMME

Mme DESORMEAU se charge de réparer et travailler toutes sortes de pelleteries telles que Casques, Manchons, Collets, Manteaux Capots, etc. Le public est invité à lui donner son encouragement.

DAME T. DESORMEAU.

FABRIQUE DE Meubles et de Rouets



P. L. Y. VEZINA

RUE ST-JEROME | ST-JEROME

MAGASIN (En face de l'Hôtel Barsalou)

Sideboards, Tables, Canapés, Chaises, Sets de salon, Sets de chambre, etc., etc. Rouets, Moulins à laver, e.c., etc.

Toujours en mains, Bois prêt à être pour Lattes, tels que Moulures et Tournage, Découpage, Plainage, Fixtures, et se chargera aussi de tous ouvrages quelconques y compris menuiserie de maisons et d'église, etc., etc.

Achats de bois de toutes sortes, soit sciés ou en billots, au plus haut prix. Ancien Moulin de M. G. LAVIOLETTE, Voisin de M. Pepin.

Le chemin est ouvert en face de la maison de Montigny. 5 a. 1 a

P. A. LONGPRE

NOTAIRE Rue St-Jerome, bloc L'Etang, SAINT-JEROME.

JOSEPH CAMPEAU

HOTEL DE PREMIERE CLASSE RUE ST-JEROME - ST-JEROME

Gaucher et Telmosse

IMPORTATEURS DE Vins, Liqueurs, Epicerie

242, 244 et 246 rue Saint-Paul

VIS-A-VIS LA RUE ST-VINCENT

Département des Provisions

Nos. 87, 89, 91 et 93 rue des Commissaires

MONTREAL, P. Q.

12 Avril 91 a.

CHS. GODMER,

MARCHAND DE NOUVEAUTES

Rue St-Jerome

P. F. E. PETIT

NOTAIRE ST-JEROME

(Bloc Dr de Martigny)

Aux Annonceurs dans la "Gazette"

Les personnes qui enverront des annonces pour être insérées dans la Gazette du Canada, voudront bien observer les règles suivantes :

1o Adressez : "La Gazette du Canada Ottawa, Canada."

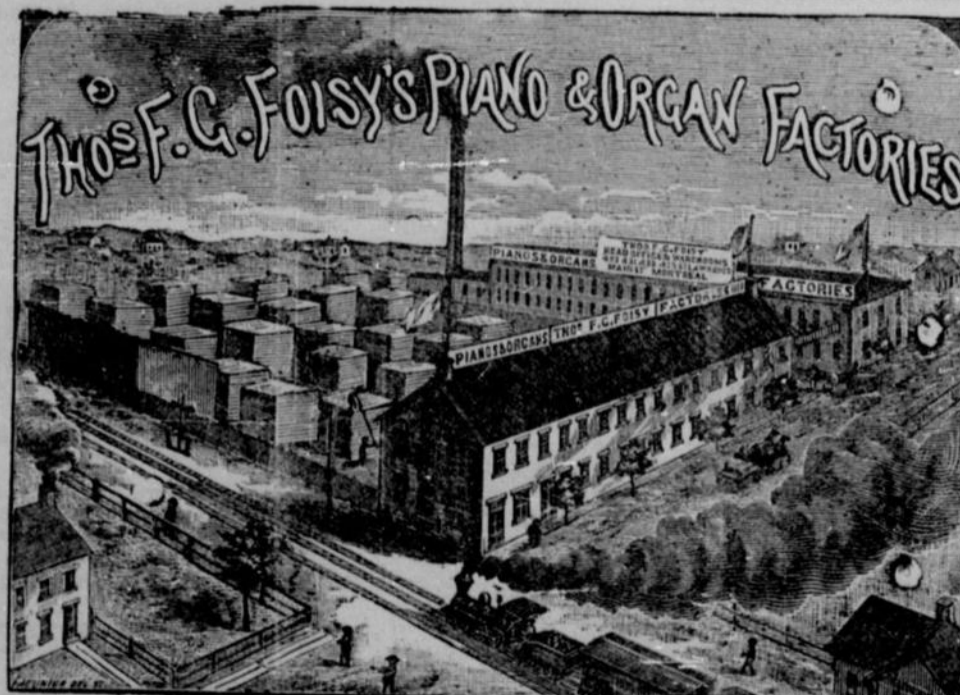
2o Indiquez le nombre d'insertions requises.

3o Remettez invariablement les prix de telles annonces avec celui d'un numéro de la Gazette, comme il est expliqué plus bas, autrement elles ne seront pas insérées. Les prix sont : dix cents par ligne pour la première insertion, et cinq cents pour les insertions subséquentes, chaque chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est publiée pour moins qu'une piastre.

Les abonnés remarqueront aussi que l'abonnement de \$4.00 par année est invariablement payable d'avance et que la Gazette sera retranchée à l'expiration du terme payé ainsi d'avance. On charge 10c par numéro et lorsqu'on a un besoin de plus l'un il faudra payer également le même prix pour chacun de ces numéros.

BROWN CHAMBERLIN Imprimeur de la Reine

Bureau de l'Imp. de la Reine 1er avril 1886.



THOS. F. G. FOISY, seul fabricant Canadien, au Canada, de Pianos droits, carrés et à queue.

Je sollicite le commerce de gros et détail. Agents demandés dans tout le Canada. Grand sacrifices aux Communautés Religieuses. Mes pianos sont garantis pour cinq ans ou je les remplacerai par un autre si ce n'est pas tel que représenté. Je suis aussi propriétaire des machines Wanzel et White pour la province. Ecrivez de suite pour l'agence. Réparations importantes de pianos à ma fabrique, moitié prix, et exécutées promptement. Toute communications devront être adressées à

THOS. F. G. FOISY

BUREAU PRINCIPAL : 429, 431, 433 et 435 RUE ST-LAURENT, MONTREAL. 1700 TELEPHONE